



Veuillez enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.
Une fois rempli, imprimez le formulaire et apposez-y votre signature.

REQUÊTE POUR DESTRUCTION DE FICHE DE BERTILLONNAGE

- ⇒ Il est important d'inscrire le numéro d'événement du dossier de la police sinon votre demande sera ignorée. Un seul numéro d'événement est accepté par demande.
- ⇒ Prenez note que dans le cas d'une absolution inconditionnelle, votre requête ne peut être reçue qu'après le délai d'un an suivant le prononcé de la sentence.
- ⇒ Dans le cas d'une absolution conditionnelle, ce délai est fixé par la loi à trois ans.
- ⇒ Soyez avisé que cette requête de destruction ne vise que la procédure de bertillonnage (photo et empreintes digitales) et ne touche nullement les informations relatives au dossier dans les banques de données policières.
- ⇒ Une confirmation écrite du traitement de votre requête vous sera acheminée par courrier.
- ⇒ Nous ne sommes pas responsables du délai prévu par la GRC pour leur destruction.
- ⇒ S'il y a une récidive pour toute infraction criminelle, votre numéro de casier judiciaire (SED) ne sera pas effacé par la GRC.

INFORMATIONS					
Nom			Prénom		
Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Sexe <input type="radio"/> F <input type="radio"/> H		FPS (SED)	Téléphone	
Adresse (N°, Rue)		Ville		Code postal	
Dossier police L V L			N° dossier Cour 5 4 0		
Signature			Date (aaaa-mm-jj)		

Ce document est envoyé par la poste, à l'adresse :

**Section identité judiciaire
2911 boul. Chomedey, C.P. 422,
Succ. Saint-Martin, Laval, Qc., H7V 3Z4**

Le document peut aussi être remis en personne.